



# MDT Ligne A

## Mise en place

28.03.2017



La CGT a été reçue dans le cadre du protocole MDT nuit dont nous sommes signataires.

**Etre signataire impose une responsabilité envers les agents, envers TOUS les agents.**

**A la CGT nous ne rentrons pas dans les petits arrangements entre « amis ».**

**Chaque agent, chaque salarié doit avoir connaissance de ce qui est mis en place. Etre informé est une nécessité.**

**Lorsque la CGT œuvre, c'est pour et dans l'intérêt de tous**

**« Sans passe-droit, sans magouille » !**

La direction de la ligne A a donc arrêté l'organisation suivante :

- 1 équipe de 5 agents
- Horaires : 18h15 à 1h30
- Prise de service au pôle
- Roulement de 42 jours
- Repos : 0
- Appel à candidatures, par note de service + urban
- Dimension des équipes : 5
- Notification des refus par écrit
- Critères : être titulaire du permis B + as-

sermentation

- Congés traités selon les grilles RG et AE
- 1 véhicule
- Tenue : tous les agents porteront la tenue AAM (en cours)
- Formation par mise en double, immersion par glissement, 1 journée spécifique PSIE avec SEC
- Objectif : 1 passage dans chaque gare, chaque service par mois.
- un « turn over » de 1 agent sur 5 est garanti par nouvelle phase de 42j.
- Pour la CGT il nécessaire que l'ensemble des agents volontaires puisse tourner en MDT et ainsi avoir une activité plus variée.

**Pour la CGT, le protocole est respecté mais la CGT restera particulièrement vigilante pour ne pas laisser détourner l'esprit du protocole !!!**

**Avec la CGT, je suis informé !**

[cgtmetrorer@gmail.com](mailto:cgtmetrorer@gmail.com)

0144785347